

vent et pourraient se produire si cette mesure législative était adoptée. La scène se passe dans la petite ville moyenne où le candidat et son parti tiennent une réunion politique et on loué la salle. Le candidat fait un discours, exposant les objectifs et les politiques de son parti. Il fait une observation qui n'est pas accueillie favorablement par toutes les sections du grand public qui constituent son auditoire dans la salle. Le chahut se déclenche au fond de la salle. Un homme se lève et dit: «Taisez-vous, monsieur le candidat. Je ne vous permettrai pas de nous parler ainsi parce que votre candidature est subventionnée par le grand public et je suis un contribuable. Taisez-vous ou sortez.»

• (2140)

Le candidat lui rétorque: «Avec tout le respect que je vous dois, notre parti a payé le loyer de cette salle ce soir.» L'individu dit alors: «Ainsi, j'ai contribué à payer ce loyer, étant donné que mes impôts contribuent à vos dépenses électorales.» Cela montre le ridicule et la stupidité dont a fait preuve le gouvernement en élaborant ce bill.

Il y a un autre élément que je désire souligner. Le président du comité a mentionné le terme «divulgaration». Monsieur l'Orateur, tant qu'il existera des espèces sonnantes et trébuchantes, comment un candidat peut-il—surtout qu'il ne peut manipuler l'argent et que c'est son agent financier qui s'en charge—comment un candidat peut-il révéler l'origine de dons anonymes? Comment peut-on mener avec succès une vérification? Comment peut-on faire une vérification active? Par conséquent, il faut accepter la parole d'une autre personne que le candidat. De quelle sorte de charade s'agirait-il? Bien que je formule des critiques à l'égard de ce bill, monsieur l'Orateur, je suis l'un des premiers à convenir que les dépenses électorales augmentent considérablement avec chaque législature. C'est le résultat de la rivalité politique et électorale acharnée dans laquelle on se lance, et du tourbillon inflationniste qu'a engendré le parti libéral.

J'aimerais appuyer les parties du projet de loi qui visent à limiter sensiblement les dépenses effectuées dans les circonscriptions, et qui tendraient à assurer une répartition juste et équitable du temps de parole, à la radio et à la télévision, aux candidats de tous les partis officiels. Mais, encore une fois, je n'appuierai pas l'idée d'allouer plus de temps gratuit sur les ondes que par le passé, que ce soit à la radio ou à la télévision. Cette décision devrait être laissée à la discrétion des directeurs de réseaux de télévision, aux stations de radio et de télévision. En d'autres termes, si mon adversaire a plus d'argent à dépenser en publicité télévisée que j'en ai, c'est tant pis pour moi, qu'il le dépense. Il arrive souvent que ce ne soit pas le candidat dont la figure est apparue le plus souvent et pour de plus longues périodes de temps qui remporte l'élection. Parfois les spectateurs se lassent. C'est parfois parce qu'un candidat s'est trop montré qu'il perd ses élections. Tout le temps en sus de ce qui a été alloué par le passé devrait être payé par le candidat, son parti, ou par l'un et l'autre.

J'ai critiqué le bill, surtout, comme je l'ai dit, l'article 11 qui propose une nouvelle disposition 63.1 et qui obligerait les contribuables à rembourser les dépenses des candidats. Si cet article demeure dans le bill, qu'on se le dise; je ne puis l'appuyer.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, cette sorte de bill fournit au gouvernement l'occasion de faire ce que j'ai déjà fait moi-même lors de la négociation d'une convention dans une nouvelle usine. Dans une situation comme celle-là, vous examinez toutes les autres con-

ventions au pays pour en tirer les meilleurs points; puis vous établissez une liste en commençant par le meilleur, suivi du bon, du médiocre, puis du franchement mauvais; ensuite, dans chacune des clauses de la nouvelle convention, vous vous efforcez d'y placer les meilleures choses, même s'il ne s'agit pas de questions financières. Je me souviens en particulier d'une convention où j'avais réussi à obtenir un congé annuel de cinq semaines après 15 ans de service. La compagnie avait accepté parce qu'elle n'était en activité depuis un peu plus d'une année et que l'heure de rendre des comptes ne paraissait pas près de sonner.

Mais que fait le gouvernement avec ce bill? Il a étudié les lois analogues d'autres pays. Le rapport Barbeau parle d'une étude faite il y a un certain nombre d'années sur ce qui se fait ailleurs. Le gouvernement a découvert quelques erreurs qu'ont faites d'autres pays. Il a découvert que dans les pays où les dépenses faites au nom d'un candidat sont contrôlées, la représentation est répartie de façon plus démocratique et bien des abus sont éliminés. En dépit des résultats de ces enquêtes, on retrouve dans le bill présenté au Parlement les points faibles relevés dans les systèmes étrangers.

Le bill offre le strict minimum. Il aborde timidement le problème quand, en fait, nous devrions avoir une loi qui réussisse à émouvoir le dernier orateur, qui assure l'égalité et qui élimine les derniers vestiges d'élections gagnées à coup d'argent. Comme le faisait remarquer celui qui m'a précédé, il y a 20 ou 30 ans, il était possible d'être élu à cause de sa position sociale au sein de la collectivité. Un homme pouvait être élu parce qu'il était propriétaire d'un moulin, le fils d'un député ou d'un militaire, ou une personne très riche et ce seul titre pouvait lui garantir la victoire. Dans le peu de temps que j'ai été député de la Chambre, j'ai déjà pu constater que de plus en plus les députés doivent à leurs aptitudes et à leurs initiatives leur siège au Parlement. C'est une tendance qui s'accroît; les plus compétents gagneront probablement les élections. L'argent dépensé ne déterminera pas nécessairement le résultat d'une élection.

Au début de l'après-midi, j'ai fait spontanément une observation à un orateur qui m'avait précédé, sachant qu'il est très riche. Je lui ai demandé ce qui le préoccupait et il m'a répondu, ce qui est la vérité, que pendant les campagnes électorales il allait frapper aux portes. Je sais qu'il le fait et que ça lui rapporte; c'est ce qui se passe dans plusieurs circonscriptions. Je sais que dans la mienne, à quelques reprises, l'argent dont disposa un candidat a nui à sa cause parce qu'il n'avait pas réussi à tout le dépenser.

Je suis convaincu que beaucoup de personnes qui ont lu le rapport Barbeau ont été étonnées d'apprendre ce que coûtent des élections. J'étais un peu surpris. J'ai entendu divers chiffres, mais il est intéressant de noter que les chiffres correspondant aux élections de 1962 révèlent une très forte augmentation des dépenses par rapport à toutes les élections précédentes. Le président de la Fédération libérale nationale a déclaré à la revue *Maclean's*, comme en fait foi le rapport du comité des dépenses électorales de 1966 à la page 281:

• (2150)

... la hausse du coût «n'est pas une question d'addition... mais de multiplication». Cet article souligne que, «selon l'opinion générale, à Ottawa», la campagne coûtera au moins 11 millions de dollars, soit «environ 3 millions de plus que le chiffre prévu pour les élections de 1958».